

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS BEAUMONTOIS  
Maison de Pays  
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 30  
Présents : 27  
Votants : 27  
Pour : 27

L'an deux mille huit, le 28 juin, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays, sous la Présidence de José Daniel, Président.

Date de convocation : 24 juin 2008

**PRESENTS** : Annick CAROT, Laurent GUIMBERTEAU, Gabriel VIDAUD, Bernard BESLIN, Marie-Thérèse MANGEOT, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, José DANIEL, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Françoise BOUCARD, Michel RISSE, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Marie-Line BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Denis BEAUVIE, Patricia PARRA, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Marise BALSE.

**ABSENTS** : Daniel GRIMAL, Thierry PIMOUGUET, Jacques CHASTANET

**Secrétaire de séance** : Françoise BOUCARD

**OBJET :**

**Révision loyer  
gendarmerie**

Le Président rappelle que le 28 janvier 2006, le Conseil communautaire a fixé le montant du loyer annuel de la Gendarmerie de Beaumont à la somme de 8 226.90 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2005.

Dans le cadre du renouvellement du bail de l'immeuble abritant les locaux de service et techniques de la caserne de gendarmerie de Beaumont, la trésorerie générale de la Dordogne propose que le nouveau montant du loyer annuel s'établisse à la somme de 9 555 ,90 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer le montant du loyer annuel de la caserne de gendarmerie de Beaumont à 9 555,90 €, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008

Certifié exécutoire,  
Reçu en sous-Préfecture

le : - 3 JUIL. 2008

Publié ou notifié  
Le : - 7 JUIL. 2008  
Sous-Préfecture BERGERAC

- 3 JUIL. 2008

ARRIVÉE

Ainsi fait et délibéré les jour,mois et an sus dit,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 1<sup>er</sup> Juillet 2008

2008  
Le Président, José Daniel

